



Réunion de la CLE n° 10 « Beaune » 19 octobre 2021 - Beaune

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or et Jean-Luc Becquet, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Maires et les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- Alain Mathieu, Technicien Cellule Maitrise d'Œuvre-Voirie et Pascaline Fisch, Responsable de la Cellule Energie

Les exploitants des réseaux publics présents étaient :

- Enedis : Audrey Zamperetti
- GRDF est excusé
- Orange : Antoine Fousset

ACTUALITÉS

Le Président rappelle les enjeux climatiques et l'importance du rôle du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, pour accélérer la transition énergétique au bénéfice des adhérents et des habitants. La stratégie abordée en fin de réunion doit conduire les élus à fixer le cap en matière de mobilisation de la capacité financière du syndicat vers les activités qu'ils jugeront prioritaires dans le contexte actuel.

À la recherche des Écoloustics

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, renouvelle l'organisation du concours Écoloustics à destination des classes de cycle 3 (CM1 / CM2 / 6^{ème}) des communes de son territoire sur les enjeux de la transition énergétique (voir diapo présentée).

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU COMITÉ SYNDICAL :

Le Président de CLE informe les délégués que :

- Madame Anne Gehin, déléguée titulaire de la commune de Beaune, et déléguée titulaire CLE, a démissionné.

Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au Comité du SICECO. Ce remplacement sera acté lors de l'Assemblée Générale de 29 octobre.

I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

A. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est fait.

❖ Extensions du réseau

La présentation des dossiers inscrits sur 2021 est faite.

L'intitulé d'un dossier portant sur la ZA hôtelière sera modifié pour correspondre au projet étudié. Il s'agit d'une demande ancienne de la Ville concernant le développement d'un hôtel à proximité d'une zone d'activité.

❖ Renforcements du réseau et résorption de fils nus (fils cuivre nus)

Les travaux sont réalisés à l'initiative du SICECO mais la commune est invitée à informer le SICECO dès qu'une difficulté électrique est identifiée : arbres à proximité de fils nus ou chutes de tension observées par les habitants par exemple.

❖ Enfouissements

La commune de Beaune a un réseau électrique souterrain à 60%.

*Une demande est en cours d'étude sur la Rue des Blanches Fleurs.
Des travaux sont prévus rue Charles Cloutiers, c'est un dossier FT uniquement.*

B. Travaux d'éclairage public

❖ Bilan des travaux en cours ou programmés pour 2021 (voir tableau joint)

Deux dossiers sont actuellement étudiés (en étude ou en cours de chiffrage). Il est précisé que les fonds de concours ne peuvent pas être utilisés pour tous les dossiers d'éclairage public. Sont exclus les dossiers de prises d'illumination, les bornes foraines, les feux tricolores et les radars.

L'outil SmartGéo est présenté : il permet à la commune de visualiser son patrimoine ainsi que les zones de travaux SICECO sur son territoire.

Les interlocuteurs techniques à contacter sont : fmaitre@siceco.fr ou vcamus@siceco.fr

❖ Bilan des dossiers en attente, programmables en 2022 (voir tableau joint)

La liste des dossiers présentés lors de cette réunion sont les dossiers en attente de programmation, préinscrits pour l'année 2022. Cela ne correspond pas à la programmation définitive qui sera validée par la Commission Eclairage Public. Les communes qui souhaiteraient voir les travaux demandés repoussés sur une autre année sont invitées à en informer le technicien de secteur. De même, les communes ayant un projet d'extension nécessitant de l'éclairage public sont invitées à contacter le SICECO au plus vite afin de prévoir au mieux les réseaux nécessaires.

C. Communications électroniques

Le développement du réseau Fibre se fait en priorité sur les infrastructures existantes (réseaux souterrains et aériens) mais nécessite régulièrement l'implantation de nouveaux poteaux. Bien que le SICECO ne soit pas compétent en matière de déploiement de la fibre, les communes peuvent nous alerter en cas de nombreux poteaux à implanter. Un courrier signé du SICECO, du Département et de l'Association des maires ruraux a été envoyé aux communes où le déploiement de la fibre n'a pas encore été réalisé.

Attention : le courrier précise que certains projets peuvent être vérifiés en cas d'un grand nombre de poteaux nouveaux. Il ne s'agit pas de remettre en question tous les projets. Certaines études de calcul de résistance mécanique des poteaux béton du réseau électrique ont pu être réalisées sans faire les bonnes hypothèses au début du déploiement, conduisant à prévoir de nouveaux poteaux « fibre » de façon injustifiée. Ce n'est plus le cas désormais.

La commune confirme le dédoublement de poteaux sur certains secteurs et avoir participé à des réunions avec l'opérateur qui s'est engagé sur certaines modifications et adaptations.

La commune indique avoir des difficultés pour obtenir les données nécessaires à l'établissement de la RODP. La prise en compte de la réintroduction des routes départementales dans le patrimoine de la Ville n'est toujours pas effective, et ce depuis 2013.

Il est également important que les communes préviennent le SICECO en cas de nouveaux aménagements. Pour rappel, le transfert de la compétence 6.7 permet au SICECO d'installer les infrastructures d'accueil (fourreaux et chambres) des réseaux de communication à la place de la commune avec une prise en charge à 100 % HT par le SICECO.

II. DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

A. Distribution publique d'électricité

Mme Audrey Zamperetti, correspondante Enedis sur la CLE, fait une présentation d'Enedis et de son rôle auprès du SICECO et de la commune (voir présentation jointe).

La commune indique que le déploiement du Linky est fait à 85% mais plusieurs bâtiments communaux restent à équiper suite au refus de la Ville.

B. Distribution publique de gaz

La concession actuelle du SICECO ainsi que le rôle de GRDF auprès des collectivités est rappelé (voir présentation jointe).

C. Distribution publique de chaleur

Le SICECO a créé la régie Côte d'Or Chaleur, qui lui permet de construire, exploiter et vendre de la chaleur. Cela est rendu possible en respectant la contrainte juridique d'avoir deux clients distincts (commune et intercommunalité par exemple). Deux réseaux sont actuellement en fonctionnement, et deux autres sont en projet (Fontaine-Française et Arnay-le-Duc).

III. AUTRES ACTIONS DU SICECO

Le SICECO porte des métiers historiques (distribution d'énergie, éclairage) et a développé ces dernières années des compétences en matière de transition énergétique avec le conseil énergétique, le développement des IRVE (infrastructures de charge pour véhicules électriques) et des groupements d'achats par exemple.

Le SICECO peut accompagner les communes sur de très nombreux projets (aide financière, ingénierie, soutien pour la mise en place de partenariat, etc.) mais il est essentiel que les communes informent le

SICECO au plus tôt de ces projets. Le SICECO accompagne les mairies sur les thématiques de chauffage et des énergies renouvelables, dans les choix d'urbanisme, d'équipement, d'aménagement et de mobilité.

Le SICECO rappelle l'obligation réglementaire mise en place avec le décret « Eco Energie Tertiaire » imposant des objectifs de sobriété énergétique des bâtiments publics pour 2030 et 2050.

A. Bâtiments

Les Conseillers en Energie Partagés (CEP) du SICECO interviennent auprès des communes pour les aider dans la mise en place de la rénovation énergétique des bâtiments publics par la priorisation et le financement des travaux. Des actions plus ponctuelles et spécifiques sont initiées comme l'isolation des combles perdus. L'anticipation de certains travaux est également essentielle dans ces programmes de rénovation, comme le remplacement d'une chaudière fioul/propane avant sa panne par exemple, permettant d'étudier quel système de production peut se substituer à l'énergie fossile.

Avec le transfert de la compétence CEP, la Ville de Beaune bénéficie d'une aide financière dans les travaux performants de rénovation énergétique.

Dans le cas où les travaux ne sont pas subventionnés par le SICECO, la commune peut néanmoins récupérer les CEE après travaux, s'ils respectent les critères techniques (la valorisation des CEE doit se faire sur l'année de facturation des travaux pour être éligibles). Depuis 2009, 700 000 € ont été reversés aux communes.

Concernant l'étude énergétique de l'École Champagne : Monsieur Desvignes est étonné que le bureau d'études AD3E ne demande les factures d'énergie que maintenant alors que la convention est signée depuis 6 mois. Le SICECO explique que le bureau d'études AD3E a pris beaucoup de retard sur les missions suite à une difficulté de recrutement. Un planning précis a été défini. Le CEP rappelle la Ville pour lui indiquer la date de rendu prévue du rapport.

La Ville demande également quel est l'impact pour la Ville de Beaune de la mise en place de frais de gestion à hauteur de 30 % de la vente des CEE. Depuis 2014, les actions déposées représentent 6 434 779 kWhcumac et 30 482 € reversés à la Ville. La mise en place des frais de gestion proposés aurait entraîné un prélèvement par le SICECO de $30\,482 \times 30\% = 9\,144,60$ € de frais de gestion.

B. Mobilité

Le SICECO a installé 41 bornes de recharges pour véhicule électrique réparties sur le territoire et ne prévoit jusque-là pas de nouvelles installations. Toutefois, un nouveau schéma de déploiement est en cours d'étude pour 2022.

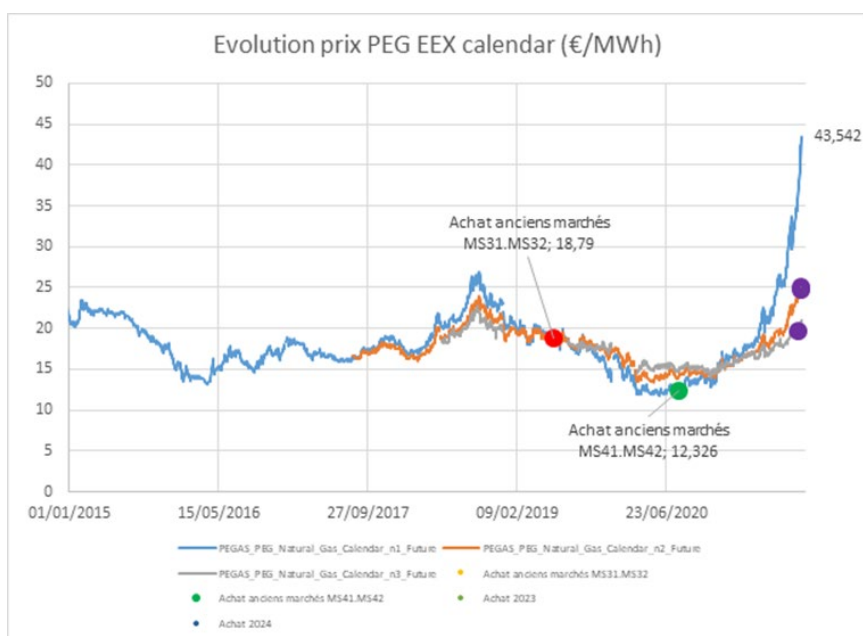
Le SICECO a également des projets de déploiement de stations GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) sur tout le territoire. Ces stations seraient construites par une filiale à créer avec la SEML Côte-d'Or Énergies sans investissement direct du SICECO.

C. Achat d'énergie

Le SICECO fait partie d'une alliance avec les 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne - Franche-Comté qui porte depuis plusieurs années des groupements d'achats pour l'électricité et le gaz naturel.

L'application e-Mage permet aux adhérents de suivre leur consommation et d'accéder à l'ensemble des informations liées aux contrats. Il est rappelé que les adhérents doivent renouveler leur adhésion au plus tard le 30 octobre (date limite).

La Ville demande quelle évolution du prix du gaz faut-il prévoir pour le budget 2022 ? Le SICECO présente le graphique d'augmentation des prix du gaz sur le marché de gros et indique que par précaution, il est sage de prévoir un doublement du budget « gaz » par rapport à 2021. Le marché de gaz est aujourd'hui « délirant » du fait de tensions sur l'approvisionnement et de l'augmentation importante du prix du CO2 (X2 depuis le début 2021). Un retour à des prix cohérents est espéré, au moins, à partir d'avril 2022, après la période de froid, ce qui pourrait réduire cette hausse considérable des prix pour l'année 2022.



En revanche, pour les années 2023 et 2024, les prix du gaz naturel retrouvent des niveaux de prix normaux et ont d'ores et déjà été bloqués par le groupement régional. Ainsi, le montant de la facture baissera de 40% en 2023 par rapport à 2022 et de nouveau de 10% en 2024.

Le SICECO invite la Ville à participer à la réunion de lancement des nouveaux marchés de gaz attribués à Gaz de Bordeaux programmée le lundi 25 octobre à 14h00 : la problématique de l'évolution des prix du gaz sera notamment abordée.

IV. STRATÉGIE DU SICECO

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or a évolué au fil des années, passant d'un syndicat d'électrification à un syndicat d'énergie en 2009, l'énergie étant un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, les recettes principales (FACE, TCCFE, etc.) sont menacées car repressent en main par l'Etat.

Dans le document « Sur la route de la Transition Energétique » les éléments principaux d'une réflexion stratégique concernant l'affectation des fonds propres du SICECO sont présentés en détail.

❖ Propositions des Commissions techniques sur l'évolution des subventions

Le Comité syndical se réunira fin novembre pour débattre des orientations budgétaires (DOB) avec une projection à 5 ans et fin décembre pour voter le budget 2022 ainsi que les modalités financières 2022. Ce sera l'occasion de décider de la bonne répartition des moyens financiers du SICECO selon les différentes activités historiques et nouvelles dans le but de répondre efficacement aux besoins des adhérents et de la transition énergétique.

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr, par l'intermédiaire du Président de CLE ou en écrivant directement au Président du SICECO à l'adresse 9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX.

V. AGENDA

- **Mardi 12 octobre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mercredi 20 octobre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Jeudi 28 octobre** : Réunion de la Commission Equipements Electriques Communaux
- **Vendredi 29 octobre - 17h00** : Assemblée générale (présentation modalités financières)
- **Vendredi 5 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances

- **Mercredi 10 novembre** : Commissions Énergie/Transition énergétique
- **Vendredi 19 novembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Vendredi 26 novembre - 17h00** : Assemblée générale (DOB)
- **Mardi 30 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mardi 7 décembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Jeudi 9 et vendredi 10 décembre** : Salon des maires de la Côte-d'Or
- **Jeudi 16 décembre - 17h00** : Assemblée générale (vote du budget 2022)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Établi le 20 octobre 2021

Le Président de la CLE,

Jean-Luc Becquet

PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE

Tableaux travaux et programmations ultérieures